

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **13 avril 2026 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Madame Catherine Beaudoin
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Josée Cadieux
Monsieur Alexandre Roux
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Raphaël Guérard, maire, formant quorum. Monsieur Dominic Doucet, directeur général et Me Alexandra Gagné, greffière sont également présents.

26-04-141 **Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec les modifications suivantes :

- Retrait du point : « 4.7 Dépôt des états financiers du Soccer mineur (au 31 octobre 2025) » ;
- Report du point : « 5.4 Greffière de la cour municipale – Modification de poste » ;
- Ajout du point : « 5.7 Demande de congé sans solde » ;
- Ajout du point : « 14.6 Demande de commandite – CJR Bois-Francs » ;

ADOPTÉE

26-04-142 **Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 mars 2026 et de la séance extraordinaire du 23 mars 2026.

ADOPTÉE

Dépôt d'un procès-verbal de correction

26-04-143 **Règlement 2026-499 modifiant le Règlement 2025-487 concernant l'imposition pour 2026 des taxes foncières et de compensation – Adoption**

ATTENDU l'avis de motion donné le 09 mars 2026 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement déposé le 09 mars 2026 en séance ordinaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance ordinaire et que la greffière en a expliqué l'objet et sa portée le 09 mars 2026 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que soit adopté le *Règlement 2026-499 modifiant le règlement 2025-487 concernant l'imposition pour 2026 des taxes foncières et de compensation.*

ADOPTÉE

26-04-144

Règlement 2026-500 modifiant le règlement no 2024-466 sur la régie interne des séances du conseil municipal – Adoption

ATTENDU l'avis de motion donné le 09 mars 2026 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement déposé le 09 mars 2026 en séance ordinaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance ordinaire et que la greffière en a expliqué l'objet et sa portée le 09 mars 2026 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que soit adopté le *Règlement 2026-500 modifiant le règlement 2024-466 sur la régie interne des séances du conseil municipal.*

ADOPTÉE

26-04-145

Règlement 2026-Projet relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Princeville – Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Alexandre Roux, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, le *Règlement 2026-Projet relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Princeville.*

Règlement 2026-Projet relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Princeville – Dépôt

La greffière constate que le conseiller Alexandre Roux dépose le *Règlement 2026-Projet relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Princeville*, que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

26-04-146

Règlement 2026-Projet décrétant une dépense et un emprunt de 1 446 000 \$ pour l'imperméabilisation du site des neiges usées – Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Côté, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, le *Règlement 2026-Projet décrétant une dépense et un emprunt de 1 446 000\$ pour l'imperméabilisation du site des neiges usées.*

Règlement 2026-Projet décrétant une dépense et un emprunt de 1 446 000 \$ pour l'imperméabilisation du site des neiges usées – Dépôt

La greffière constate que le conseiller Claude Côté dépose le *Règlement 2026-Projet décrétant une dépense et un emprunt de 1 446 000\$ pour l'imperméabilisation du site des neiges usées*, que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

26-04-147

Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Demande d'aide financière coopération intermunicipale

ATTENDU QUE la municipalité de Princeville reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Plessisville et Princeville désirent présenter un projet d'entente intermunicipale concernant la cour municipale dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

Sur la proposition de la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter :

QUE le conseil s'engage à participer au projet d'entente intermunicipale concernant la cour municipale;

QUE le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

QUE le conseil nomme la Ville de Plessisville à titre d'organisme responsable du projet et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

QUE le conseil désigne Dominic Doucet, directeur général pour signer tout document nécessaire ou utile demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE

26-04-148

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 10 mars 2026 au 12 avril 2026 526 862,80 \$
- nos S14063 à S14067, M3426 à M3444 & A56196 à A56210

Chèques annulés :

- En date du 3 décembre 2025 au 20 février 2026 (2 959,40 \$)
- nos A55817, A56023 & A56129

- **Dépôt salaires :**
périodes 2026-10 à 2026-13 151 709,67 \$

ADOPTÉE

26-04-149

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

- Chèques :**
- En date du 13 avril 2026 310 139,60 \$
nos S14068 à S14135 & A56211 à A56255

ADOPTÉE

Dépôt du rapport annuel de la trésorière pour l'exercice financier 2025 en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (Dépôt)

Conformément à l'article 513 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités (ch.E.-2.2)*, la trésorière dépose devant le conseil séance tenante un rapport de ses activités prévues, au chapitre XIII de la LERM et transmet ce rapport au directeur général des élections.

26-04-150

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 950 800 \$ qui sera réalisé le 5 mai 2026

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Princeville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 950 800 \$ qui sera réalisé le 5 mai 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2014-266	93 900 \$
2015-275	38 600 \$
2021-389	318 300 \$
2025-486	1 500 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2014-266, 2015-275, 2021-389 et 2025-486, la Ville de Princeville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

Sur une proposition de la conseillère Catherine Beaudoin, il est résolu unanimement que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 5 mai 2026 ;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 5 mai et le 5 novembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le maire et la trésorière ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027.	54 900 \$	
2028.	57 100 \$	
2029.	59 100 \$	
2030.	61 400 \$	
2031.	63 800 \$	(à payer en 2031)
2031.	1 654 500 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2014-266, 2015-275, 2021-389 et 2025-486 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 5 mai 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

26-04-151

Autorisation de paiement – Location de projecteurs asservis automatisés

ATTENDU la résolution 25-10-363 autorisant la signature d'un contrat de location et d'achat de projecteurs asservis automatisés;

Sur une proposition de la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'autoriser la trésorière à payer la facture datée du 10 décembre 2025 d'Euphonie Sonorisation inc. au montant de 3 000 \$ plus les taxes applicables et que cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année en cours ;

ADOPTÉE

Dépôt des états financiers du Festival du Cheval au 30 juin 2025 – Dépôt

26-04-152

Ratification d'embauche – Préposé au restaurant

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu, de ratifier l'embauche de Samuël Côté à titre de préposé au restaurant en date du 11 janvier 2026 ;

QUE ces conditions de travail soient déterminées selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

26-04-153

Ratification d'embauche – Coordinatrice SST

Sur une proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu, de ratifier l'embauche de Madame Laury Gouin Paquin à titre de coordinatrice SST pour le service des ressources humaines, en date de 07 avril 2026 ;

D'AUTORISER le directeur général à signer le contrat d'embauche de Madame Gouin Paquin ;

QUE les conditions de travail soient celles mentionnées au contrat de travail ;

QUE l'embauche soit assortie d'une période de probation de 6 mois.

ADOPTÉE

26-04-154

Greffière de la cour municipale – Autorisation signature de la lettre d'entente

ATTENDU le projet de lettre d'entente déposé par la Directrice des ressources humaines, concernant l'ajout d'une prime au poste de technicien juridique et greffier à la cour municipale pour le montant forfaitaire accordé à chaque séance de la cour municipale;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général et la directrice des ressources humaines à signer ladite lettre d'entente.

ADOPTÉE

26-04-155

Poste de personnel d'entretien et de soutien en mécanique aux travaux publics - Nomination

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu, d'autoriser la nomination d'Éric Desrochers au poste de personnel d'entretien et de soutien en mécanique aux travaux publics, en date de 27 avril 2026;

QUE les conditions de travail soient déterminées selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

26-04-156

Offre de services d'accompagnement en Ressources humaines – Ratification

ATTENDU l'offre de services reçue de Pro Gestion pour un accompagnement en gestion des ressources humaines et en relations de travail.

Sur une proposition de la conseillère Catherine Beaudoin, il est unanimement résolu d'octroyer un mandat d'accompagnement en ressources humaines à Pro-Gestion, selon une tarification horaire de 175 \$, le tout pour une somme totale estimée de 7 175,00 \$, avant taxes ;

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette dépense et que celle-ci soit financée à même les activités financières de l'année en cours et un transfert budgétaire à venir ;

ADOPTÉE

26-04-157

Demande de congé sans solde – Autorisation

ATTENDU la demande du salarié, monsieur Dominic Croteau, d'obtenir un congé sans solde ;

Sur une proposition de la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement résolu :

QUE la Ville de Princeville autorise un congé sans solde d'une période de 4 mois à compter du 27 avril 2026;

QUE la Ville de Princeville autorise la trésorière à remettre au salarié, et ce, dans les deux périodes de paies suivant le début dudit congé, toutes les sommes qui lui sont dues comme les vacances courantes et les heures supplémentaires qu'il a accumulées, le cas échéant.

ADOPTÉE

26-04-158

Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec concernant la sécurité routière

ATTENDU les préoccupations exprimées relativement à la sécurité routière à l'intersection de la route 263 et de la rue Demers;

ATTENDU que cette route relève de la juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;

Sur proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de faire la demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec de procéder à une étude afin d'établir les solutions pertinentes pour l'intersection entre la route 263 et la rue Demers.

QU'une copie de cette résolution soit envoyée au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec et au député de la circonscription d'Arthabaska.

ADOPTÉE

26-04-159

Réfection d'une partie de la toiture de l'Hôtel de Ville – Octroi de contrat

Sur la proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu d'octroyer le contrat de réfection d'une partie de la toiture de l'Hôtel de Ville à Toitures Everest D.O.M. inc. au coût de 19 820,00 \$ avant les taxes ;

D'AUTORISER la trésorière à payer cette dépense et que celle-ci soit financée à même les activités financières de l'année en cours ;

ADOPTÉE

26-04-160

Services professionnels pour les plans et devis pour les travaux de pavage du développement du Faubourg des Prés – Octroi de contrat

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'octroyer un mandat de services professionnels en ingénierie d'une valeur de 12 500 \$, plus les taxes applicables, pour la réalisation des plans et devis pour les travaux de pavage du développement du Faubourg des Prés à la firme d'ingénierie Avizo environnement.

QUE la trésorière soit autorisée à payer les factures en lien avec ce contrat;

QUE cette dépense soit financée à même le *Règlement 2025-486 décrétant une dépense de 6 783 000 \$ et un emprunt de 6 000 000\$ pour la construction des infrastructures municipales du développement Faubourg des Prés* ainsi que des recettes de vente des terrains.

ADOPTÉE

26-04-161

Règlement 2026-501 relatif aux rejets dans les réseaux d'égout de la ville de Princeville – Adoption

ATTENDU l'avis de motion donné le 09 mars 2026 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement déposé le 09 mars 2026 en séance ordinaire;

ATTENDU les modifications effectuées par le retrait des divers articles concernant la gestion des eaux pluviales afin que le règlement concerne seulement la gestion des eaux usées ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance ordinaire et que la greffière en a expliqué l'objet et sa portée le 09 mars 2026 en séance ordinaire;

Sur la proposition de la conseillère Catherine Beaudoin, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que soit adopté le *Règlement 2026-501 relatif aux rejets dans les réseaux d'égout de la Ville de Princeville*.

ADOPTÉE

26-04-162

Étude de caractérisation des eaux usées

ATTENDU l'Annexe II préparée par le directeur des travaux publics, Dave Leclerc pour la caractérisation des eaux usées pour Princecraft, Groupe Beauregard et Tricots Duval & Raymond pour l'année 2026 ;

Sur une proposition de la conseillère Catherine Beaudoin, il est unanimement résolu d'octroyer un mandat d'étude de caractérisation des eaux usées à Avizo Experts-Conseils inc. pour un montant de 32 870 \$, plus les taxes applicables, selon le bordereau de soumission datée du 9 mars 2026.

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette dépense et que celle-ci soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

26-04-163

Offre de services professionnels pour le calcul du débit d'étiage dans la rivière Bulstrode – Octroi de contrat

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder à la firme Les Services EXP inc., le mandat pour évaluer le débit maximum pouvant être prélevé à la prise d'eau dans la rivière Bulstrode au coût forfaitaire de 6 500 \$, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER la trésorière à payer les factures relatives à ce contrat lesquelles seront financées par le Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec et/ou, en partie, par le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), ou, à défaut, par les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

26-04-164 Offre de services professionnels en hydrogéologie – Ratification

Sur une proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu de ratifier l'octroi du contrat de services professionnels en hydrogéologie pour l'étude hydrogéologique préliminaire pour identifier des sites favorables à la captation d'eau souterraine au Groupe Conseil UDA, au coût de 6 108 \$, plus les taxes applicables. D'AUTORISER la trésorière à payer les factures relatives à ce contrat lesquelles seront financées par le Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec et/ou, en partie, par le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), ou, à défaut, par les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

26-04-165 Octroi de contrat – Abat poussière 2026

ATTENDU l'offre de services reçue des Entreprises Bourget inc. pour l'année 2026;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser l'achat d'abat-poussière pour la voirie rurale à Entreprises Bourget pour 0.4389 \$/ litre pour la saison 2026, pour un total approximatif de 24 000 \$, plus taxes applicables.

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette dépense et qu'elle soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

26-04-166 Entente pour le dépôt de matières sèches (construction/rénovation/démolition) – Enfouibec

Sur la proposition de la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général à signer une entente avec Enfouibec pour l'utilisation de son dépôt de matières sèches sis au 100 boulevard Carignan Ouest, par les résidents de Princeville pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027 aux modalités suivantes :

- Service offert aux personnes physiques résidentes de Princeville ;
- Un tarif de 4,35\$ avant taxes par visite facturée à l'utilisateur par Enfouibec;
- Tarif total de 28,35\$ avant taxes pour l'équivalent d'une remorque de 4 pieds par 8 pieds, le tout facturé de la manière suivante :
 - 4,35 \$ avant taxes au résident de Princeville utilisateur ;
 - 24,00 \$ avant taxes à la Ville ;
 - 28,35 \$ avant taxes à la Ville lorsque l'utilisateur est O.R.A.S.S.E. ;
 - 24,35\$ avant les taxes pour les RDD ;
- Service disponible tout au long de l'année ;

Un montant supplémentaire de 1 500 \$, plus les taxes applicables, pour l'extension des heures d'ouverture de l'écocentre à compter du début du mois de mai à la fin septembre 2026 ;

Le tout comprenant la livraison et la location des conteneurs et pour un montant approximatif de 44 500 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la trésorière soit autorisée à faire les paiements en lien avec le contrat et que ceux-ci soient financés à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

26-04-167

Demande d'autorisation CPTAQ – Ferme Bruno Guérard inc.

Le maire, Raphaël Guérard, divulgue avoir un conflit d'intérêts pour ce point à l'ordre du jour, il se retire des délibérations, s'abstient de participer aux délibérations et le présent point est présidé par le maire suppléant monsieur Danis Beauvillier.

ATTENDU QUE les demandeurs 9559-6961 Québec inc. représenté par Carl-Éric Guérard et Ferme Bruno Guérard inc. représenté par Bruno Guérard s'adressent à la commission afin d'obtenir l'autorisation de faire un morcellement des lots 4 307 765 et 4 307 766 pour permettre la vente et la modification des bâtiments dans l'objectif de faire de l'exploitation ovine;

ATTENDU QUE le morcellement représente une superficie de 0,924 hectare;

ATTENDU QUE le morcellement et la vente d'une partie des lots faciliteraient la réutilisation d'infrastructures existantes dans l'objectif de faire de l'exploitation ovine ;

ATTENDU QUE le projet permet la réutilisation d'un site agricole existant tout en limitant son empreinte sur le territoire agricole, notamment en réalisant l'agrandissement du bâtiment sur des superficies non cultivées afin de minimiser les impacts sur les terres en culture;

ATTENDU QUE le développement de l'entreprise de production ovine aiderait au développement de l'agrotourisme et du tourisme rural pour la MRC tout en respectant l'homogénéité du milieu agricole environnant;

ATTENDU QUE l'usage projeté par la demande est conforme avec le règlement de zonage No 2017-316 de la Ville de Princeville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Catherine Beaudoin, il est unanimement résolu, d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit, le tout conditionnellement au respect des normes d'implantations et du Code du Bâtiment du Québec.

ADOPTÉE

26-04-168

Société d’habitation du Québec – Programme d’habitation abordable Québec (PHAQ) – Appui

ATTENDU le Programme d’habitation abordable Québec (PHAQ) de la Société d’habitation du Québec qui a pour but de financer des projets locatifs abordables destinés à des ménages à revenu faible ou modeste ainsi qu’à des personnes ayant des besoins particuliers en habitation;

ATTENDU le projet de l’entreprise Société Urbanité Logements Abordables (NEQ : 1181969016) dans le cadre du Programme d’habitation abordable Québec (PHAQ) de la Société d’habitation du Québec, lequel permettra de combler des besoins primordiaux en matière d’habitation;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville souhaite appuyer le projet précité conditionnellement à l’obtention par l’entreprise Société Urbanité Logements Abordables d’un financement dans le cadre du *Programme d’habitation abordable Québec* (PHAQ) de la Société d’habitation du Québec;

Sur la proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu :

D’APPUYER le projet de l’entreprise Société Urbanité Logements Abordables sur les lots 6 668 662 et 6 668 664 du cadastre du Québec, et ce, dans le cadre du *Programme d’habitation abordable Québec* (PHAQ) de la Société d’habitation du Québec;

DE DÉCLARER que le projet précité est conforme au *Règlement de zonage No 2017-316 de la Ville de Princeville* et qu’il se trouve dans le périmètre d’urbanisation de la Ville de Princeville;

DE S’ENGAGER, conditionnellement à la sélection par la Société d’Habitation du Québec dans le cadre de son *Programme d’habitation abordable Québec* (PHAQ) – *Volet 4* du projet précité :

- À estimer le délai pour l’obtention des autorisations administratives municipales pour la réalisation de ce dernier; et
- À contribuer selon les modalités prévues au programme précité; et

DE TRANSMETTRE la présente résolution à l’entreprise Société Urbanité Logements Abordables.

ADOPTÉE

26-04-169

Construction des infrastructures municipales du Faubourg des Prés – Décompte progressif no. 2 – Autorisation de paiement

ATTENDU l’adjudication du contrat en date du 04 février 2026 en vertu de la résolution no. 26-02-035;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu :

D’ACCEPTER le décompte no. 2 pour les travaux susmentionnés ;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de 1 110 842,18\$ incluant les taxes applicables à TGC Inc. pour ledit décompte progressif no. 2 ;

QUE cette dépense soit financée à même le *Règlement 2025-486 décrétant une dépense de 6 783 000\$ et un emprunt de 6 000 000\$ pour la construction des infrastructures municipales du développement Faubourg des Prés* ainsi que les recettes de vente des terrains.

ADOPTÉE

26-04-170

Règlement 2026-502 modifiant le règlement 2025-482 concernant le règlement général de la bibliothèque Madeleine-Bélanger – Adoption

ATTENDU l’avis de motion donné le 09 février 2026 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement déposé le 09 février 2026 en séance ordinaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont eu l’opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance ordinaire et que la greffière en a expliqué l’objet et sa portée le 09 février 2026 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu, le maire s’abstenant de voter, que soit adopté le *Règlement 2026-502 modifiant le règlement 2025-482 concernant le règlement général de la bibliothèque Madeleine Bélanger*.

ADOPTÉE

26-04-171

Règlement 2026-503 concernant la tarification des services de loisirs et de diverses locations – Adoption

ATTENDU l’avis de motion donné le 09 mars 2026 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement déposé le 09 mars 2026 en séance ordinaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont eu l’opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance ordinaire et que la greffière en a expliqué l’objet et sa portée le 09 mars 2026 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu, le maire s’abstenant de voter, que soit adopté le *Règlement 2026-503 concernant la tarification des services de loisirs et de diverses locations*.

ADOPTÉE

26-04-172

Aide financière et dépôt des états de revenus et dépenses du bar des Cobras

ATTENDU le dépôt de l’état des revenus et dépenses du bar des Cobras;

Sur la proposition de la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement résolu, le maire s’abstenant de voter, d’autoriser la trésorière à verser la somme de 3 790,35 \$, représentant les profits nets amassés lors de la vente d’alcool lors des matchs des Cobras pendant la saison régulière.

ADOPTÉE

26-04-173 **Aide financière et dépôt des états de revenus et dépenses du bar du Titan**

ATTENDU le dépôt de l'état des revenus et dépenses du bar du Titan;

Sur la proposition de la conseillère Catherine Beaudoin, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'autoriser la trésorière à verser la somme de 291,18 \$, représentant les profits nets amassés lors de la vente d'alcool lors des matchs du Titan pendant la saison régulière.

ADOPTÉE

26-04-174 **Versement de la commandite à l'équipe sportive le Titan de Princeville pour la saison 2025-2026**

ATTENDU la résolution 25-09-318 et l'entente intervenue afin d'assurer la visibilité de la Ville de Princeville pendant la saison 2025-2026;

Sur la proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu de verser un montant de 42 500 \$ pour la saison régulière 2025-2026 conformément à l'entente.

QUE la dépense soit financée à même les activités financières de l'année en cours et d'autoriser la trésorière à faire ce paiement.

ADOPTÉE

26-04-175 **Nomination de la salle du personnel de la Bibliothèque Madeleine Bélanger**

ATTENDU QUE le conseil municipal désire souligner l'immense contribution et l'implication pendant 46 ans de Madeleine Beaudoin à la Bibliothèque Madeleine Bélanger de la Ville de Princeville ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite souligner les nombreuses années de bénévolat de madame Beaudoin en donnant son nom à cette salle du personnel située dans la bibliothèque Madeleine Bélanger ;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de nommer la salle du personnel de la Bibliothèque Madeleine Bélanger au nom de Madeleine Beaudoin afin de souligner sa contribution exceptionnelle.

ADOPTÉE

26-04-176 **Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes – gouvernement du Québec**

Sur la proposition de la conseillère Catherine Beaudoin, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que la technicienne en documentation, madame Lucie Veillette, soit désignée comme mandataire de la Ville de Princeville dans le cadre du programme Appels de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes du Gouvernement du Québec.

ADOPTÉE

26-04-177

Demande d'autorisation de passage - Tour CIBC Charles Bruneau

ATTENDU la demande du Tour CIBC Charles-Bruneau de faire circuler leurs cyclistes pour leur édition du 7 juillet au 10 juillet 2026;

Sur la proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu d'autoriser le passage sur le territoire de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

26-04-178

Demande de gratuité de terrain – Impact Emploi Érable

ATTENDU la demande formulée par Impact Emploi Érable afin d'obtenir la gratuité pour les terrains de soccer pour la tenue de 8 matchs ;

Sur la proposition de la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement résolu d'octroyer la gratuité des locations des terrains de soccer pour les 8 matchs de la saison 2026;

ADOPTÉE

26-04-179

Aide financière-Club des Lions de Princeville

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la demande d'aide financière du Club des Lions;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que la Ville de Princeville verse une somme 1 000 \$ au Club des Lions et d'autoriser la trésorière à payer cette somme.

ADOPTÉE

26-04-180

Demande d'aide financière -CLDI de l'Érable

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la demande d'aide financière de la Maison du CLDI de L'Érable;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que la Ville de Princeville verse une somme 250 \$ à la Maison du CLDI de L'Érable et d'autoriser la trésorière à payer cette somme.

ADOPTÉE

26-04-181

Demande d'aide financière – Softball mineur de Princeville

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la demande d'aide financière du Softball mineur de Princeville;

Sur une proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que la Ville de Princeville verse une somme 1 200 \$ au Softball mineur de Princeville.

D'AUTORISER la trésorière à payer cette somme.

ADOPTÉE

26-04-182

Demande d'aide financière – CJR des Bois-Francis

Sur la proposition de la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement résolu d'octroyer une commandite de 150 \$ en échange d'un plan de visibilité supporteur à l'occasion de leur exposition locale en juin 2026 ;

D'AUTORISER la trésorière à payer cette somme.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

26-04-183

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Catherine Beaudoin, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 04.

ADOPTÉE

Me Alexandra Gagné, greffière

Raphaël Guérard, maire